



Réseaux sociaux et identité numérique : quelle liberté dans un espace misanthropique ¹?

MOGUÉ Agoussi Alphonse

Université Peleforo Gon Coulibaly

(Korhogo-Côte d'Ivoire)

alphonseagoussi@gmail.com

Contact : +225 0102771016

<https://doi.org/10.55595/agoussi2023>

<https://orcid.org/>

Date de réception : 2023-11-24

Date d'acceptation : 2023-12-26

Date de publication : 2023-12-30

Résumé

Au nombre des principes fondamentaux des systèmes démocratiques, il faut compter la liberté de la presse qu'hébergent les libertés d'opinion et d'expression. C'est à l'intérieur de ce principe majeur démocratique que s'inscrit l'irruption des plateformes sociales dans la longue histoire des canaux de communications et des médias. Ces traditionnels canaux de communication tels que la radio et la télévision, très souvent à la remorque de la classe politique dominante et des capitalistes, restreignent l'espace public au point d'occulter les libertés politiques des individus. Cette communication vise à montrer que le progrès démocratique, au moyen des réseaux sociaux, est loin d'être assuré. Ces réseaux, censés apporter un nouveau souffle à la dynamique démocratique, ont transformé cette dernière en un lieu de manifestation de haine et de violence qui sont au fondement des crises sociales. Toutefois, s'impose l'idée d'une humanisation des réseaux sociaux au regard du développement tous azimuts à l'écart de la réglementation de l'État. Laquelle humanisation aura sa quiddité par l'éducation et la culture numérique pour éviter les dérives sociales et morales.

Mots-clés : Crise sociale, Démocratie, Humanités numériques, Liberté d'expression, Réseaux sociaux.

Social networks and digital identity: what freedom in an misanthropic space?

Abstract

One of the fundamental principles of democratic systems is freedom of the press, which is enshrined in freedom of opinion and expression. It is within this major democratic principle that the irruption of social platforms in the long history of communication channels and the media is inscribed. This communication aims to show that democratic progress, by means of social networks, is far from assured. These networks, which are supposed to breathe new life into the democratic dynamic, have transformed it into a place where the hatred and violence that are at the root of social crises can be demonstrated. However, the idea of a humanization of social networks in the light of all-out development away from state regulation is essential. This humanization will have its quiddity through education and digital culture to avoid social and moral excesses.

Keywords: Social crisis, Democracy, Digital Humanities, Freedom of speech, Social media.

¹ Comment citer cet article : MOGUÉ A. A. (2023). Réseaux sociaux et identité numérique : quelle liberté dans un espace misanthropique. *Revue Cahiers Africains de Rhétorique*, 2 (4), pp.62-72.



Introduction

Les technologies numériques se veulent indispensables dans la révolution sociale. Ces innovations technologiques sont une véritable culture qui impose de nombreuses mutations dans les dispositifs médiatiques associés au débat public dans l'espace civil. Considérés comme des médias, les réseaux sociaux font office de délibération ou d'agora libre. Ils présentent un style politico-médiatique qui s'accompagne de rêves d'une société meilleure. Si la liberté d'expression est promise et garantie à tous en démocratie, elle constitue l'autre concept fondamental dans la conjonction média et démocratie. Car, la naissance même de la liberté d'expression s'appuie sur la logique d'une souveraineté populaire, contrairement aux lois divines, et fonde l'État moderne. De ce point de vue, on pourra dire que la source de la légitimité de l'État réside dans la volonté populaire traduite par la discussion publique et le processus électoral. C'est justement par la discussion publique que les citoyens prennent connaissance des divers points de vue sur des sujets d'intérêt public et un jugement éclairé en résulte forcément ; puisque dans cet échange d'idées la rationalité prévaut sur les statuts, les traditions et les hiérarchisations.

La transformation numérique a bouleversé tous nos repères à travers une profusion inquiétante d'opinions sur les réseaux sociaux. Aujourd'hui, avec la révolution numérique, on peut dire, comme le clame Sertorius dans la tragédie de Pierre Corneille (1989), « Rome n'est plus dans Rome, elle est toute où je suis ». De fait, les réseaux sociaux deviennent le terrain d'exercice d'un raisonnement dans une sphère publique, pour parler comme J. Habermas, permettant l'expression de la société civile appelée opinion publique. Cet exercice d'un raisonnement public change l'attitude des citoyens au regard de l'information et permet d'aiguiser leur curiosité. Malheureusement, on y trouve un foisonnement d'informations qui échappent au contrôle de l'autorité ou du régulateur. Ce foisonnement d'informations grisaille l'idée de transparence lorsqu'on examine les différentes publications sur les plateformes sociales. Les réseaux sociaux présentent une vie publique qui s'apparente à un véritable pandémonium où cohabitent une certaine part de demi-vérités, de silences, de mensonges, de manipulation, d'usage de fausse identité et de tentatives de séduction. Les réseaux sociaux seraient devenus tout-puissant et leur emprise sur la société rendrait l'exercice de la démocratie impossible en enchaînant des défauts rédhibitoires.

Ce corpus vise à montrer que l'influence des réseaux sociaux, dans le sens du renforcement démocratique, est aporétique. Si la liberté d'expression, à travers les réseaux sociaux, n'est pas rassurante, il convient donc de s'interroger sur les formes de déviations que ces plateformes numériques occasionnent sur les dynamiques sociales en Afrique. Alors, quels sont les impacts sociopolitiques inventés par les réseaux sociaux dans la démocratie en Afrique ? Les réflexions à ce sujet s'articulent autour de deux grandes questions. La première est celle de l'élargissement de



l'espace public : quelle fiabilité accordée à l'espace public avec les nouveaux modes de participation politique en ligne lorsqu'on sait que ces données sont falsifiables ? La seconde est relative aux effets délétères sur la vie démocratique et l'engagement des citoyens : l'usage des réseaux sociaux dans le jeu démocratique n'est-il pas une entrave à l'émancipation politique dans une Afrique où la démocratie peine à décoller ? À travers la méthode analytico-critique, il s'agira pour nous de montrer le caractère ambivalent des médias numériques dans le jeu démocratique en Afrique (1), puis d'exposer les risques qu'encourt la démocratie au regard des contenus excessifs à partir d'un voilement identitaire (2), et de poser le concept des humanités numériques comme levier d'un espoir retrouvé dans le jeu démocratique en Afrique (3).

1. Émancipation et manipulation à travers l'usage des technologies numériques en Afrique

La nouveauté a toujours suscité deux sentiments mitigés au sein de la société : l'enthousiasme et la méfiance. C'est le cas des nouvelles formes de participation qu'offrent les technologies de l'information et de la communication en opposition avec les pratiques politiques traditionnelles. L'usage des technologies numériques implique une diversité de dispositifs aux commodités sans cesse fluctuantes et plus ou moins sophistiquées. L'Internet a modifié de nombreux aspects de notre vie quotidienne, et la politique n'a pas échappé à ces transformations. Cette nouvelle variante de la démocratie participative autrement appelée la « démocratie électronique »² constitue un ensemble de dispositifs et de procédures mobilisant les technologies de l'information et de la communication visant à favoriser la participation des citoyens au contrôle, à la discussion ou à l'élaboration des décisions publiques.

Les technologies numériques, en infestant le monde politique, ont finalement réussi à produire un citoyen nouveau : le « citoyen électronique ». Cette nouvelle dynamique des numériques en politique encourage des formes de citoyenneté très actives qui font évoluer notre manière de nous informer, de nous exprimer, de débattre et interagir avec nos gouvernants. Grâce aux réseaux sociaux, un citoyen lambda peut se permettre de s'adresser directement à une autorité politique en rompant avec les barrières protocolaires d'usage. En outre, il est à observer que la révolution des plateformes numériques, les réseaux sociaux plus particulièrement, a considérablement intensifié la vitesse de propagation de l'information. Alors qu'il « il a fallu quasiment quatre ans au KGB pour diffuser globalement la rumeur selon laquelle le virus du sida était une création du Pentagone (la fausse nouvelle est plantée dans un journal indien en 1983 mais n'atteint la presse soviétique qu'en 1985 puis les médias occidentaux en 1987) » (J.-B. JEANGÈNE VILMER et al, 2018, p. 41). Les réseaux sociaux ont cette capacité

² « La démocratie électronique », un concept développé par Stefano RODOTÀ et qui désigne une réflexion sur l'avenir de la démocratie alors que les technologies de l'information et de la communication redessinent les lieux où se joue la politique, abattent les frontières, nient les contraintes mêmes de l'espace et du temps.



pouvant réduire ce temps à quelques minutes ou quelques heures comme on peut le constater avec l'affaire « Macron Leaks » le 5 Mai 2017.

L'influence des GAFAM (Google, Apple, Facebook, Amazon, Microsoft) et whatsapp, pour ne citer que ceux-là, en Afrique nous plonge dans une sorte de visibilité et de contre-pouvoir de l'exécutif. Ces actions en ligne sont devenues monnaie courante dans la mesure où elles offrent des possibilités d'interpellation sans commune mesure grâce aux effets des pétitions. Pour C. Chatelanat, la pétition est initiée pour faire régner la volonté du peuple au sein d'une société démocratique. À ce propos, il écrit : « La e-pétition est un outil de démocratie électronique qui s'ouvre à un public plus large. Comme celles sur papier, les pétitions électroniques visent à rassembler de nombreux citoyens autour d'une position sur un enjeu public, dans le but de peser sur les choix des gouvernants en la matière » (C. Chatelanat, 2011, p.29). Par l'action conjuguée de l'Internet et des réseaux sociaux, tout le monde a le loisir de s'exprimer et de lancer un mouvement sur n'importe quel sujet en conformité avec les restrictions étatiques.

Ce vent d'activisme numérique en démocratie a des résultats très satisfaisants en Afrique. C'est le cas notamment au Nigeria où la pétition mise en ligne sur la plateforme « Change.org » pour réclamer la libération des lycéennes enlevées par Boko Haram ne faiblit pas et atteint le million de signataires en moins d'un mois. Au nombre des pétitions à grand succès, nous citerons la pétition contre l'éviction de la communauté Masaï de Tanzanie et la pétition appelant à la justice après le viol de l'adolescente kényane de 16 ans, avec 1.700.000 de signatures chacune en 2013. Les réseaux sociaux ouvrent une alternative de libre expression aux citoyens marginalisés et aux producteurs de médias. De plus, l'analyse des réseaux sociaux révèle des indices exceptionnels dans la mesure où elle permet de détecter des mouvements artificiels et coordonnés, de déterminer le nombre de personnes atteintes, y compris en filtrant les comptes automatisés (bots). À en croire J.-B. Jeangène Vilmer et al (2018, p. 24), « le nombre de personnes atteintes ne dit pas exactement si elles sont ou ont été convaincues et si la fausse information reçue va les faire passer à l'acte (donner ses coordonnées ou de l'argent, manifester, etc.) ». Ce qui revient à dire que les données que fournissent les réseaux sociaux ne reflètent toujours pas la réalité des faits.

Bien que ces réseaux à la fois civiques et politiques facilitent la coordination en vue d'une action collective qui relève de la mobilisation, de la mise à l'agenda d'un enjeu d'intérêt public ; ils représentent des instruments influençant directement les raisons prises par le pouvoir et en constituent des foyers de haines et de violences nées des manipulations à la fois civiques et politiques. Les exemples sur la révolution tunisienne en 2011 et, plus récemment, le cas de Durban à l'Est de l'Afrique du Sud où des appels à manifestation violentes et xénophobes ont eu lieu via les réseaux sociaux en septembre 2019. Ces preuves pointent du doigt les réseaux sociaux des canaux de diffusions importants de mobilisation. La montée en puissance des nouvelles technologies d'information et de communication amène à s'interroger avec C. Mabi (2021) : « quel numérique pour la démocratie ? ». Cette interrogation est pour nous un aveu sur la fragile collaboration entre la démocratie et les réseaux sociaux en Afrique. Au-delà du renforcement des liens sociaux envers



les plus vulnérables ou lors de la pandémie Covid-19, la démocratie numérique suscite ça et la des formes plus inquiétantes. C'est à juste titre que C. Mabi (2021, p. 90) pense que les réalités du numérique sont très variées et accompagnent des dynamiques hétérogènes, voire contradictoires, et à tout le moins ambivalentes.

Ces dynamiques plurielles que suscite la participation politique en ligne « ont tendance à équiper des visions démocratiques plus inquiétantes : démocratie d'opinion, peu

transparente et instrumentalisée, avec des débats de plus en plus polarisés comme ceux que l'on peut trouver sur les réseaux sociaux où prolifèrent les fausses nouvelles ». Il y a de quoi à prendre du recul sur les effets notoires qu'impose la révolution du numérique dans l'arène démocratique. Lesquels effets font preuves de déviations d'usages qui peuvent entraîner, selon L. Boily et M. A. Chartrand (2016, 29), sur « les phénomènes de désinformation, d'anonymat sur les sources utilisées et de propagande ainsi que ceux de manipulation de données, d'images et d'idées que les procédures techniques viennent faciliter ». L'étrangeté de ces plateformes numériques est un souci crucial pour tous les pays africains. Cela dénote un manque de maîtrise de ces instruments qui ne peuvent qu'en toute liberté pulluler l'atmosphère politique en Afrique. On pourrait dire qu'il y a un déguisement hégémonique occidental qui s'exprime au cœur de ces outils de communication. Face à cette impuissance des africains dont les bases de données sont stockées en Occident, le risque de manipulations devient encore très grand de la part des propriétaires des réseaux sociaux. L'ouverture vers un monde très peu contrôler ou la manipulation est fréquente laisse présager un monde asocial et fragile. Cette fragilité est bien justement la source de crises sociales dans une Afrique où le processus de démocratisation s'est fait ennemi des réalités socio-économiques (A.A. Mogué, 2017). L'usage de fausses identités, la publication de fake news, et la manipulation des images des citoyens ou des personnalités politiques ou administratives sont autant de perversités qui viennent grimer les libertés fondamentales en Afrique.

2. Internet et réseaux sociaux : quelle forme de libéralisme informationnel ?

« La liberté politique se révèle indispensable à l'épanouissement de l'individu tout en présentant des impedimenta à son bonheur qui, en dehors de lui, peut émaner de la société ou du groupe auquel il est membre » (A. A. Mogué, 2017, p. 208).

Partant du fait que la démocratie a pour ressort vital la liberté d'expression, l'on est en droit de dire que c'est la souveraineté populaire, par opposition aux lois divines, qui fonde l'État moderne. Et cette souveraineté populaire se manifeste à travers le droit à l'expression et de participation des citoyens au débat public. Ce droit à la liberté d'expression est inaliénable à tout citoyen et universel. On peut trouver les fondements de cette universalité dans les articles 10 et 11 de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen (1789) :

Article 10 : « Nul ne doit être inquiété pour ses opinions [...].».



Article 11 : « La libre communication de ses pensées et de ses opinions est un des droits les plus précieux de l'homme : tout citoyen peut donc parler, écrire, imprimer librement, sauf à répondre de l'abus de cette liberté dans les cas déterminés par la loi ».

Les médias de communication, les réseaux sociaux en particulier, ont un lien étroit dans les fondements actuels de la démocratie. De fait, la liberté constitue pour chacun d'entre nous une expérience, ou tout au moins une représentation aussi familière qu'indiscutable. Être libre, cela signifie tout d'abord ne pas être empêché de faire ce que l'on veut ou dire sans crainte ce que l'on pense. Elle peut être considérée comme l'absence de toute contrainte étrangère. C'est l'image que nous donne l'impact des réseaux sociaux dans le jeu des démocraties modernes. De façon consciente ou inconsciente, tout se publie et se partage sans se soucier des conséquences que cela pourrait susciter dans la société.

Ces réseaux sociaux présentent un caractère d'innovation majeure pour la démocratie au sens où la liberté qui sous-tend la participation politique en ligne est encadrée par la neutralité du réseau pour ainsi garantir l'égalité de traitement des données. Cette forme communicationnelle transcende toutes les frontières politiques et atteint un large public. Selon F. Balle (1980, p. 88) : « Le Siècle des Lumières change l'attitude des citoyens vis-à-vis de l'information publique en même temps que s'aiguisse leur curiosité pour les affaires publiques ». Avec les réseaux sociaux, tout se passe comme si un individu serait membre de plusieurs communautés dans lesquelles il peut donner son opinion de façon directe ou indirecte sur divers points de vue d'intérêt public ou privé. Il y a une forme de libéralisme qui se déguise progressivement en libertarisme quant à nos façons d'utiliser les plateformes sociales numériques. Les réseaux sociaux sont bien devenus un espace de vulnérabilité pour la jeunesse africaine.

Si la question de vulnérabilité des individus n'est nouvelle dans nos sociétés, force est d'affirmer que les réseaux sociaux les ont encore amplifié par l'importance de l'audience qu'ils leur accordent (G. Macilotti, 2019). Pourtant, l'exercice du pouvoir qui suppose la mise en place du contrôle social destiné à prévenir la violence ou les mécontentements est en souffrance dans nos États africains. Ces formes de victimisation sont abordées sous l'angle du cyberharcèlement³ qui fait l'objet de plusieurs travaux au niveau académique et institutionnel. En ce sens, le cyberharcèlement peut désigner toute forme d'agression *via* le cyberespace. Pour en dire plus, G. Macilotti (2019, p. 302), en citant Smith et al. (2008), fait du cyberharcèlement « un acte agressif, intentionnel perpétré par un individu ou un groupe d'individus au moyen de formes de communication électroniques, de façon répétée à l'encontre d'une victime qui ne peut facilement se défendre seule ». En dehors du cyberharcèlement, cet auteur fait du concept cyberviolence lorsqu'il fait référence aux violences en ligne qui n'ont pas un caractère répétitif et ne s'inscrivent pas forcément dans la durée.

³ « Cyberagression », « cyberintimidation », « cyberhumiliation », « flaming » sont autant de termes employés par les chercheurs et les médias (Grigg, 2010 ; Watts *et al.*, 2017 ; Dilmaç, 2017).



Les réseaux sociaux sont les canaux par lesquels les auteurs du cyberharcèlement et de la cyberviolence parviennent à s'adresser à leurs victimes potentielles en utilisant de fausses identités numériques (avatars), en rendant ainsi difficile pour ces dernières de se protéger. Cette forme d'agressivité et d'arnaques est légion en Afrique, et principalement chez les jeunes qui les embrasent comme un métier à part entière. Les cyberviolences se présentent sous plusieurs formes à savoir : diffusion de messages textes, d'images, de photographies commentées, le tout agrémenté de son. Elles peuvent être l'expression de moqueries, menaces, insultes, agressions à caractère sexuel, ostracisme, rumeurs, diffusion d'images humiliantes, lynchage, dissémination de documents privés sans l'autorisation de la personne impliquée ou encore consister en une usurpation d'identité ou un usage frauduleux d'un mot de passe (Blaya, 2018, p. 424). Selon Price et Dalgliesh (2010), cités par Blaya (2018) le sentiment d'anonymat qu'offrent internet et les autres outils électroniques de communication est l'un des facilitateurs clés du cyberharcèlement.

Le libéralisme informationnel sur les réseaux sociaux contraste avec l'idée de libertés qu'offrent les démocraties en Afrique. Cette liberté d'expression en ligne remet en question la réputation de sa victime, la plongeant dans un mal-être profond. Certes, l'usurpation d'identité n'est pas un phénomène nouveau en Afrique comme partout au monde ; mais, il revient à dire que le plateau d'exposition ou l'humiliation de la victime devient de plus en plus important avec les réseaux sociaux. C'est avec stupéfaction que nous pouvons en ligne les photographies ou des vidéos détournées de leur contexte mettant en scène l'intimité (quelques fois montées de toutes pièces), les applications au nom de la victime pointant du doigt un comportement jugé indécent, les menaces, les agressions verbales et violences psychologiques visant à discréditer la personne représentée. Le caractère ambivalent des réseaux sociaux est mis en exergue dans un sentiment relativement nuancé.

Quoique les réseaux sociaux contribuent à la mise en relation de l'individu avec l'altérité, ils peuvent aussi devenir des plateformes de « mise à mort » de la réputation. Au regard des formes de déviances sur les réseaux sociaux, il convient à chaque citoyen de pratiquer la vigilance et la prudence. Dans cette forme de transformation numérique, on y observe des périodes de stabilité suivies par des perturbations et des changements rapides dont ressortent des gagnants et des perdants (T. M. Siebel, 2022, p. 27). Pour ceux qui y perdent, on ne peut nier l'importance des conséquences négatives du cyberviolence qui se vérifiait du point de vue psychologique, social et scolaire. Ces manigances notoires sur les réseaux sociaux peuvent ouvrir des fenêtres sur l'organisation de crimes, du banditisme, du djihad ou du terrorisme. Il convient donc de recourir à une éducation numérique à même de nous permettre la réappropriation de la culture des technosciences mise en évidence par les réseaux sociaux.

3. Réseaux sociaux et démocratie numérique : quelle culture face au regain de caporalisme numérique

Dans son ouvrage intitulée *Les humanités numériques*, D. Vinck (2016) affirme que le numérique nous plonge dans une nouvelle civilisation. Contre tout soupçon, il considère le numérique comme une civilisation numérique en opposition



à toute idée de révolution numérique. Pour comprendre la préférence qu'il fait de la civilisation numérique au détriment de la révolution numérique, il écrit :

Lorsqu'émerge une nouvelle technologie, les médias s'emballent en parlant de révolution technologique c'est-à-dire une transformation de l'ensemble de la société, son économie et son fonctionnement social et politique comme se fut le cas avec la machine à vapeur, le développement avec le mines de charbon et de l'industrie et du surgissement d'une nouvelle classe sociale (les prolétaires) (...). Généralement, l'intérêt d'une nouvelle technologie tient aux transformation déjà à l'œuvre dans la société avant son invention, tandis que la capacité de la technologie innovante à transformer le monde dépend de l'invention de nouvelles pratiques, compétences et métiers, formes d'organisation du travail, de démocratie, de commerce, de sociabilité, etc. (D. Vinck, 2016, p. 17).

Parler de civilisation numérique présume que cette culture n'est l'exclusivité d'un groupe social distinct mais qu'elle prend en compte l'état technique, intellectuel, politique et moral de toute une société.

Cependant, faire des réseaux sociaux un nouvel espace de partage et de libre circulation des idées et des informations produites par ces innombrables utilisateurs est une utopie. Les formes de déviance constatées sur ces plateformes numériques sont des éléments probants à la nécessaire nécessité de l'éducation à la culture et à la citoyenneté numérique. Cette culture est un enjeu majeur pour permettre à chacune et chacun d'exercer une citoyenneté éclairée dans un monde foncièrement dominé par le numérique. Partant du principe que tout part de l'homme comme le stipule la célèbre formule du sophiste Protagoras, « L'homme est la mesure de toute chose ». C'est bien en sa direction que nous chercherons d'éventuelles solutions et par la suite porter un regard sur le rôle décisif que doit jouer le politique. Pour atteindre ce résultat, il faut donc humaniser le numérique comme le pense D. Vinck (2016). Pour lui, on parle des « humanités numériques »⁴ lorsque des sciences et technologies informatiques sont à la croisée de chemin avec des sciences humaines et sociales. Par ricochet, il appelle humaniste numérique la personne qui conçoit, fabrique, théorise et/ou évalue les outils numériques et les mutations associées à leurs usages.

Nos activités quotidiennes ne peuvent se soustraire des humanités numériques. Elles nous accompagnent dans la mesure où elles « traitent nos patrimoines et nos identités au point de se retrouver à certains drames récents comme le massacre de populations au nom d'arguments religieux façonnés et diffusés par les technologies numériques » (D. Vinck, 2016, p. 13). C'est pourquoi, il faut faire du numérique un espace d'émancipation et d'inclusion. Ce qui permettra à chaque individu d'exercer sa citoyenneté dans une société inclusive. Cela part d'une prise de conscience de l'impact du numérique sur l'environnement, le développement de la connaissance et en appelle à des pratiques écocitoyennes et d'usages responsables et sobres. En outre, l'éducation à la culture du numérique participera à l'augmentation du pouvoir d'agir et de la confiance en soi des individus en permettant justement l'engagement, la créativité et la réflexion critique sur le traitement des informations sur les réseaux sociaux. À travers les humanités

⁴ On pourrait parler des « Humanités digitales » dans les pays Anglo-saxons.



numériques, c'est « la formation humaine des membres de nos sociétés et l'évolution de l'offre éducative » (D. Vinck, 2016, 13). La culture des communs numériques pourra favoriser la cocréation et le partage des ressources pérennes et accessibles que les individus, interconnectés via les réseaux sociaux, pourront librement utiliser et modifier.

Contrairement à l'usage désinvolte des réseaux sociaux, l'éducation à la culture du numérique vise à faire des réseaux sociaux un espace de droit. Elle invite les décideurs (pouvoir, les organes régulateurs, etc.) à renforcer l'application du droit dans le monde numérique. Réguler les droits de chaque individu sur les réseaux sociaux revient à les connaître, les respectés, les protégés et favoriser leurs mis en œuvre. Car, chaque individu a droit au respect de sa vie privée et à la protection de ses données personnelles. Cette mesure sur la protection des droits des individus dans l'espace numérique se précise chez D. Vinck (2016) avec l'idée que les humanités numériques nourrissent aussi des revendications d'autonomie et de justice. Autrement dit, faire des réseaux sociaux un espace de droit revient à informer et à sensibiliser les individus sur leurs droits et devoirs de manière adaptée à leur âge vu qu'ils ont tous droit au respect de la vie privée et à la protection des données personnelles.

En revanche, la culture numérique, dans son déploiement doit pouvoir aider l'individu à comprendre que toute forme d'expression discriminatoire constitutive de harcèlement ou d'incitation à la haine est un délit qui doit être signalé pour le respect d'autrui. Ce qui sous-entend que les libertés d'expression de tous les utilisateurs des réseaux sociaux doit être garanties dans le cadre fixée par la loi et les règles élémentaires de communication. Cette mesure doit se compléter avec celle qui garantit l'égal accès au numérique et à ses usages à tous.

Aussi, faudrait-il qu'aboutisse l'éducation à la civilisation numérique, dans la dynamique des sociétés africaines, à la vigilance des utilisateurs, de leurs âges et respectueux de leurs rythmes de vie et leurs santés. Cette vigilance doit conduire chaque individu à la lutte contre les manipulations de l'information et à la pratique de la vérification de l'information et à son analyse critique, notamment dans la détection des fausses informations, de leur diffusion et de leur impact sur la vie personnelle et dans une proportion plus grande sur la société. De même, la compréhension et l'application des principes fondamentaux de la sécurité numérique collective et individuelle, en l'occurrence celle des systèmes d'information, devient pour l'individu un moyen de préservation d'identité et de la réputation numérique pour les utilisateurs.

Au nombre des objectifs des humanités numériques, nous retenons qu'ils sont un processus de dématérialisation du patrimoine culturel qui marque le passage du support physique des objets de civilisation (livres, musiques, images etc.) à une phase de numérisation. En plus de la phase de numérisation, les humanités numériques visent la quantification des sciences humaines de sorte à saisir les phénomènes culturels et sociaux en les transformant en série de données numériques. En outre, ils projettent la coopération interdisciplinaire entre sciences humaines, sciences sociales et informatique et l'invention de méthodologies hybrides. Ces différentes phases des humanités numériques qui intègrent le social



sont pour D. Vinck (2016, pp. 25 ; 39 et 63) la preuve de l'indispensabilités des technologies, créant ainsi une nouvelle écologie sociotechnique et un humanisme numérique.

Conclusion

Au terme de ce parcours réflexif, il convient de retenir que le basculement démocratique auquel nous assisterons à travers l'usage des réseaux sociaux comme monde de participation au débat public se loge dans un autoritarisme dont les seuls et nouveaux maîtres restent les géants du numérique. Désormais, à travers Internet, Smartphones et objets connectés, la prise de contrôle de notre existence s'opère au profit d'une nouvelle oligarchie mondiale. Quoique les réseaux sociaux facilitent la communication et brisent toutes formes de barrières entre les individus, ils constituent des nids de fabrique identitaire à la solde des utilisateurs véreux et manipulateurs. Ainsi, pour avoir fait des réseaux sociaux, des réseaux de plus en plus asociaux, les politiques sont parvenus à retourner la liberté d'expression contre la démocratie elle-même. Ces réseaux, censés apporter un nouveau souffle à la dynamique démocratique, ont transformé cette dernière en un lieu de manifestation de la haine et de la violence qui sont au fondement des crises sociales. Il faut donc penser humaniser les réseaux sociaux à travers une éducation culturelle de l'usage des réseaux sociaux en politique. Ce qui pourrait contribuer à la réduction considérable de l'influence toxique des réseaux sociaux.

Références bibliographiques

- ALEXANDRE Laurent, COPE Jean-François, 2019, *L'intelligence artificielle va-t-elle aussi détruire la démocratie ?*, Paris, Éditions Jean-Claude Lattes.
- BADOUARD Romain, 2018, « INTERNET et la brutalisation du débat public », in [laviedesidees.fr, https://laviedesidees.fr/Internet-et-la-brutalisation-du-debat-public.html](https://laviedesidees.fr/Internet-et-la-brutalisation-du-debat-public.html).
- BALLE Francis, 1980, *Médias et Société*, Paris, Éditions Montchrestien.
- BLAYA Catherine, 2018, « Le cyberharcèlement chez les jeunes », in *Enfance*, N° 3, Éditions Presses Universitaires de France, pages 421 à 439. <https://www.cairn.info/revue-enfance-2018-3-page-421.htm>.
- BOILY Lise et CHARTRAND Marcel A., (2016), *Conjuguer avec les médias. Les défis inédits du relationniste*, Laval, Presses de l'Université Laval.
- BOYADJIAN Julien, 2014, « Twitter, un nouveau « baromètre de l'opinion publique » ? », in *Participations*, N°8, pages 55 à 74, Éditions De Boeck Supérieur. <https://www.cairn.info/revue-participations-2014-1-page-55.html>.
- CHATELANAT Cédric, 2011, *La démocratie électronique : un catalyseur de participation et de légitimité pour l'Union européenne ?* Mémoire présenté pour l'obtention du Master en études européennes, vol. 72, Genève, Collection Euryopa.
- DUGAIN Marc, LABBE Christophe, 2016, *L'homme nu La dictature invisible du numérique*, Paris, Plon.



- FLICHY Patrice, 2008, « Internet, un outil de la démocratie ? », in *laviedesidees.fr*, <https://laviedesidees.fr/Internet-un-outil-democratie.html>.
- GINGRAS Anne-Marie, *Medias et démocratie*, Québec, Presses de l'Université du Québec.
- JEANGÈNE VILMER Jean-Baptiste et Al, 2018, *Les Manipulations de l'information : un défi pour nos démocraties*, rapport du Centre d'analyse, de prévision et de stratégie (CAPS) du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères et de l'Institut de recherche stratégique de l'École militaire (IRSEM) du ministère des Armées, Paris.
- MABI Clément, 2021, « Quel(s) numérique(s) pour la démocratie ? », in *Cahiers de l'action*, N° 57, pages 89 à 100. <https://www.cairn.info/revue-cahiers-de-l-action-2021-1-page-89.htm>.
- MACILOTTI Giorgia, 2019, « Violence et humiliation à l'ère numérique : une étude en milieu scolaire », in *Déviance et Société* (Vol. 43), Éditions Médecine & Hygiène, pages 299 à 328. <https://www.cairn.info/revue-deviance-et-societe-2019-3-page-299.htm>
- MOGUÉ Agoussi Alphonse, 2017, « La volte-face de la démocratie : entre enthousiasme et désenchantement des pays du tiers-monde », in *Revue Échange*, volume 1, n° 008, pp. 203-215.
- MONNOYER-SMITH Laurence, WOJCIK Stéphanie, 2014, « La participation politique en ligne, vers un renouvellement des problématiques ? » in *Participations*, N°8, pages 5 à 29, Éditions De Boeck Supérieur. <https://www.cairn.info/revue-participations-2014-1-page-5.htm>.
- SIEBEL Thomas M., 2022, *La transformation numérique*, Paris, Fayard.
- VINCK Dominique, 2016, *Humanités numériques*, Paris, Éditions Le Cavalier Bleu.

Copyrights

Le copyright de cet article est conservé par l'auteur ou les auteurs, les droits de première publication étant accordés à la revue. Il s'agit d'un article en libre accès distribué selon les termes et conditions de la licence Attribution-Non Commercial 4.0 International